

2^e année licence DROIT

②

DROIT ADMINISTRATIF - Théorique

Durée de l'épreuve : 3 heures.

SUJET :

Les personnes publiques peuvent-elles créer librement des services publics à caractère industriel et commercial.

- I. Les conditions générales de la création d'un SPIC
- A. condition de respect de concurrence
 - 1. ordonnance 2016 DSP
 - 2. Sanction prévention de corrupt
 - B. condition de reconnaissance de SP.

Document autorisé : NEANT.

- 1. Navary et
 - 2. APPRE Fran i AP.
- II. La relation entre la personne publique et le SPIC et la présence de contrat
- A. En l'absence de contrat
 - 1. ~~Etats Veiza~~ et ~~caisse pira~~ 39.
 - 2. n'a en provenance
 - B. une obligation de contrôle pèse sur la personne publique
 - 1. théorie
 - 2. application.